

longueur qu'exploitera la compagnie érigeant l'usine du parc industriel Champlain, à Chamcook (N.-B.). J'espère qu'une fois terminée cette saison, tous les vaisseaux qui seront subventionnés en vertu de notre programme apporteront leurs prises aux usines canadiennes.

Le député a aussi demandé le montant des crédits qui seront affectés à la réclame dont il a parlé. Le budget des Pêcheries est fort restreint quant à la réclame; il est, je crois, d'environ \$45,000.

Le député a aussi parlé des subventions. Je voudrais l'informer qu'elles sont toutes applicables seulement après des consultations complètes avec les commissions de prêts aux pêcheurs des provinces atlantiques et de la province de Québec.

Le député de Gaspé a demandé la raison de la discrimination relative aux primes d'assurance sur les casiers à homards. Cette pratique est semblable à celle qui existe dans l'assurance-automobile et dans l'assurance contre l'incendie. Les taux des primes sont fondés sur les risques constatés dans les différentes régions. Quant aux pièges à homards, le montant de l'assurance dépend de la saison, de la région et de l'importance du risque. Or, même en tenant compte de tout cela, le ministère doit encore dépenser de l'argent pour administrer ce programme.

Quant au prix de soutien de la perche, le ministère l'a appliqué à la région des Grands lacs, surtout à celle du lac Érié, à la demande de l'industrie et des pêcheurs. Il se fonde sur 80 p. 100 du prix moyen que les pêcheurs ont pu obtenir en 1963, 1964 et 1965. L'objet de cette mesure était de stabiliser le prix de la perche à l'automne parce que, lorsque la pêche est très bonne, le prix ordinaire de 25c. la livre peut fléchir jusqu'à 3 ou 4 cents, comme cela s'est produit à l'automne de 1965. Il en est résulté une stabilisation du prix cette année.

● (4.50 p.m.)

Voilà, monsieur le président, certains des points soulevés. Certains députés ont mentionné la question de pollution. Le député de Prince-Edward-Lennox a parlé d'une question particulière qui relève du ministre des Transports. Je me ferai un devoir d'en discuter avec mon collègue, le ministre des Transports, tout comme des points qu'ont soulevés plusieurs autres députés, dont le député de Comox-Alberni et le député de Victoria (Colombie-Britannique). Le député

[L'hon. M. Robichaud.]

de Shelburne-Yarmouth-Clare a parlé du réseau hydrographique d'eau douce de Lockport et de Shelburne, et je tiens à l'assurer que ce projet est en excellente voie de réalisation. J'envisage un appel d'offres prochain à l'égard de ces entreprises.

(L'article est adopté.)

#### Gestion et expansion des pêcheries—

5. Fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales, selon le détail des affectations, et des frais des programmes et des entreprises auxquels participent conjointement les provinces et l'industrie, \$18,099,000.

10. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'acquisition de terrains pour le compte de la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique, aux termes de l'article VIII de la Convention, \$4,822,000.

15. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$3,025,000.

#### Office des recherches sur les pêcheries du Canada—

20. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une somme de \$265,000 pour subventions aux recherches sur les pêches et pour les bourses d'études, et autorisation de consentir des avances recouvrables à concurrence de la participation de la Commission internationale des pêches des Grands lacs au coût des travaux de répression de la lamproie et des recherches sur la lamproie, \$8,770,000.

25. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, trains et matériel, \$3,000,000.

#### Pêcheries—

1a. Administration centrale—Pour étendre la portée du crédit 1<sup>er</sup> des pêcheries au budget principal des dépenses de 1966-1967 de manière à inclure la cotisation du Canada comme membre du Conseil international pour l'exploration de la mer et pour pourvoir à un montant supplémentaire de \$18,000.

#### Gestion et expansion des pêcheries—

5a. Fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales selon le détail des affectations, \$290,000.

10a. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$824,000.

**L'hon. M. MacLean:** Je saurais gré au ministre de nous expliquer brièvement l'objet du crédit.

**L'hon. M. Robichaud:** Monsieur le président, cela a trait à la construction et à l'acquisition de bâtiments et ouvrages. Une partie concerne l'aménagement d'une cale de halage pour les navires patrouilleurs des pêcheries, à Newcastle (N.-B.) Le crédit englobe également un nouveau dépôt pour le service de boîte de Terre-Neuve, dans la région du Labrador, à West St. Modeste, je crois.

(Le crédit est adopté.)